Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 029-212901003-20251219-2025_06-DE

Commune de
LANARVILY
❖❖❖❖❖
Canton de
LESNEVEN
❖❖❖❖❖
Département du
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS N° 2025-06

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre à 20 heures,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LANARVILY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur FRANQUES Xavier, Maire.
Nombre d'administrateurs en exercice : 9
Date de convocation du Conseil d'Administration : 21 février 2025
Présents : FRANQUES Xavier, CHOPIN David, SALAÜN Christophe, CORFA Anne-Marie, PENISSON Dominique

Absente : Hélène JOLY, Jacques-Antoine LAFAY, ABIVEN Yveline, BOEDOC Laëtitia
Secrétaire de séance : Christophe SALAÜN

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DU CCAS 2025

Le Président expose aux membres du CCAS, que le CCAS doit mandater la somme de 600€ du compte 11.

Pour ce faire une décision modificative doit être faite tel que suit :

FONCTIONNEMENT		**FONCTIONNEMENT**	
DEPENSES		**RECETTES**	
Compte 65	-600€		
Compte 11	+600€		
TOTAL	0€	**TOTAL**	0€

Il est demandé au Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale d'approuver la décision modificative.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande tel que présenté.

Fait et délibéré à Lanarvily,
18 décembre 2025
Le Maire,
Xavier FRANQUES

MAIRIE DE LANARVILY 29 (Nord Finistère)

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.